

AUTOCOLLANTS AUTORISATION ET INTERDICTION DE S'ASSEOIR Référence : 02959



RESUME

Deux types d'autocollants : autorisation et interdiction de s'asseoir sur les chaises.

Les points forts :

- Résistants
- 2 couleurs
- Visible et lisible



DECLINAISONS

Couleur

Vert

Rouge

DESCRIPTION

DESCRIPTION DES AUTOCOLLANTS POUR S'ASSEOIR

Ces autocollants ont un symbole très reconnaissable et utile en cette période d'épidémie.

Ils sont résistants aux passages des personnes.

L'autocollant vert correspond à l'autorisation de s'asseoir et le rouge correspond à l'interdiction.

Caractéristiques de l'autocollant interdit/autorisé de s'asseoir

L'autocollant a un diamètre de 10 cm.

Fabrication française.